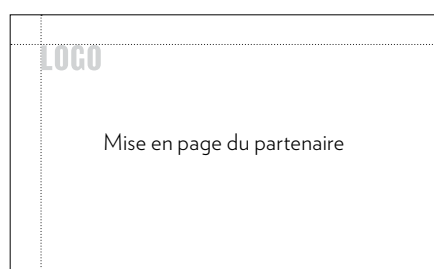


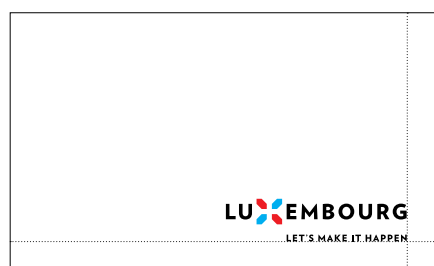


Carte de visite

En tant qu'**initiative sectorielle ou établissement public**, vous pouvez utiliser la marque LuXembourg en co-branding sur une **carte de visite** – le co-branding étant défini comme l'association de la marque LuXembourg avec une ou plusieurs identité(s) visuelle(s) d'un ou plusieurs partenaire(s).



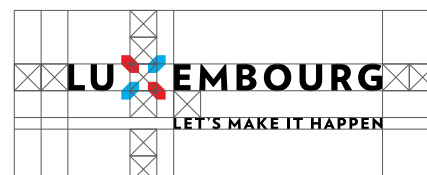
Recto



Verso

Positionnement en bas à droite

- La Signature du Luxembourg doit être placée sur le bord inférieur du verso en tenant compte de l'écart minimal de 2 « L » par rapport au bord de l'espace utilisable sur le verso de la carte.



**Nous sommes à
votre disposition**

En cas de questions, veuillez nous contacter : marque.luxembourg@mae.etat.lu

Toute utilisation de l'identité visuelle de la marque LuXembourg, ainsi que de ses éléments graphiques, devra être soumise à nos services pour validation préalable. Merci de bien vouloir introduire votre demande via notre formulaire sur le site lmih.lu